

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, vers les pays où le communiqué ou l'offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions, et notamment sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie*

## Communiqué de Presse pour le Dépôt de l'Offre

---

### Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions 1000mercis suivie d'un possible retrait obligatoire

- Perspective pour les actionnaires de 1000mercis d'obtenir une liquidité sur l'intégralité de leur participation
- Offre au prix de 30 euros par action, représentant une prime de 28,2% sur le dernier cours coté avant l'annonce du projet et de 34,5% sur le cours moyen pondéré par les volumes des 60 derniers jours<sup>1</sup>

**Paris, le 11 avril 2022.** La société Positive YmpacT ainsi que Madame Yseulys Costes et Monsieur Thibaut Munier, fondateurs de la société 1000mercis (Paris: ALMIL), annoncent ce jour le dépôt par Positive YmpacT<sup>2</sup> auprès de l'Autorité des marchés financiers du projet d'offre publique d'achat simplifiée visant 1000mercis (l'« Offre »).

Détenant aujourd'hui, directement et au travers de Positive YmpacT, 58,20 % du capital et 56,30 % des droits de vote théoriques de 1000mercis, Madame Yseulys Costes et Monsieur Thibaut Munier visent avec l'Offre les actions de la Société qu'ils ne détiennent pas, à l'exception des actions auto-détenues par 1000mercis.

Dans un environnement des marchés financiers caractérisé par des contraintes grandissantes, le projet d'Offre s'inscrit dans la volonté des fondateurs de permettre à 1000mercis, à ses dirigeants et à ses équipes, de se concentrer sereinement sur l'exécution de sa stratégie. 1000mercis aura ainsi plus de flexibilité pour engager des investissements structurels, mener une politique RSE plus volontariste et créer un nouvel environnement de partage de la création de valeur au profit des équipes pour attirer et fidéliser les meilleurs talents dans un environnement de forte concurrence et en pleine mutation.

**Yseulys Costes** a déclaré : « Thibaut Munier et moi avons été pionniers en fondant 1000mercis il y a plus de 20 ans avec pour mission d'aider les organisations à faire levier sur les canaux digitaux pour construire des relations durables avec leurs clients. Notre volonté est de poursuivre notre mission et de renouer avec un chemin de croissance soutenable. Aujourd'hui nous opérons dans un écosystème plus mature et un environnement concurrentiel plus intense, y compris pour attirer et fidéliser les talents. Ces tendances de fond sont encore accélérées par la crise sanitaire et les mutations technologiques, et dans l'ensemble, ces facteurs ont un impact sur le profil financier de 1000mercis. Dans cette perspective, il est nécessaire d'ouvrir un nouveau chapitre. Le retrait de la cote de 1000mercis, s'il est mis en œuvre, apportera l'agilité nécessaire à notre organisation et lui permettra de se concentrer sereinement sur l'exécution de sa stratégie, sans être sous la pression des contraintes grandissantes de la cotation en bourse. »

**Mme Costes** a ajouté : « La sortie de cote permettrait également de créer un nouvel environnement de partage de la création de valeur au profit des équipes, dont l'engagement est un facteur

---

<sup>1</sup> Cours de clôture et moyenne appréciés au 16 mars 2022, préalablement au communiqué du 17 mars 2022.

<sup>2</sup> Société constituée pour les besoins de l'offre par les fondateurs et détenue à parité par eux.

déterminant pour la réussite à venir. Enfin, je veux remercier nos actionnaires qui nous ont soutenus tout au long de notre parcours et pour leurs capacités à accompagner les entrepreneurs français dans la réalisation de leurs stratégies. »

### **Principales conditions et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée**

L'Offre est libellée à un prix de 30 euros par action, représentant une prime de 28,2% sur le dernier cours coté avant l'annonce et de 34,5% sur le cours moyen pondéré par les volumes des 60 derniers jours.

Les fondateurs et Positive YmpacT ont l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire de toutes les actions qu'ils ne détiennent pas (à l'exception des actions auto-détenues) si les actionnaires minoritaires ne détiennent pas plus de 10% du capital et des droits de vote de 1000mercis à l'issue de l'Offre. Le retrait obligatoire se ferait moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre.

Le projet de note d'information de Positive YmpacT est disponible sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Positive Ympact (<https://positiveympact.com/>) ; il est également disponible auprès des établissements présentateurs.

Il est rappelé que, sur recommandation d'un comité ad hoc, le Conseil d'Administration de 1000mercis a désigné le 9 février 2022 le cabinet A2EF, représenté par Madame Sonia Bonnet-Bernard, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée et de la procédure de retrait obligatoire. Le Conseil d'Administration de 1000mercis se réunira à nouveau dans les délais prévus par la réglementation applicable pour émettre un avis motivé sur l'intérêt de l'offre et ses conséquences pour 1000mercis, ses actionnaires et ses salariés, après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant.

Sur la base du calendrier indicatif figurant dans le projet de note d'information et sous réserve de l'avis de conformité de l'Autorité des marchés financiers, l'ouverture de l'Offre devrait intervenir en mai 2022.

### **L'Offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.**

Contact presse : Image 7

Anne Méaux

Anne-France Malrieu

01 53 70 74 84

#### Avertissement

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. L'offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'offre. Toute décision relative à l'offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre.*

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Les fondateurs et la société Positive Ympact déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*